

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® - 11 septembre 2022

Relais solidaire en duo Règlement et Informations

1. ORGANISATION

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy®, est un relais en duo, deux coureurs, quand l'un pédale, l'autre court. La course se déroule le 11 septembre 2022

L'Ancilevienne est organisé par l'AVOC et son comité d'organisation bénévole.

L'AVOC n'étant pas affiliée à la FFTRI, les concurrents sont soumis au règlement spécifique de la course (détaillé ci-dessous) et non pas à la réglementation générale de la FFTRI.

L'organisation se réserve le droit de modifier les présentes mentions à tout moment, les participants s'engagent à la consulter régulièrement.

2. REGLES GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et/ou découlant du non-respect du règlement.

Le non-respect de l'un des points du règlement, les règles sportives essentielles, ou les consignes de sécurité entraîneront la disqualification de l'équipe (présence de commissaires de course tout au long du parcours).

2a. PROTOCOLE SANITAIRE

Tous les participants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur et les recommandations sanitaires en vigueur à la date de la course. Les participants s'engagent à consulter le règlement, le site de la course avant le retrait des dossards et le départ de la course.

• ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Tous les participants s'engagent à respecter les points suivants, sous peine de disqualification – non exhaustif :

- Le coureur à pied doit TOUJOURS être en possession du témoin
- Emprunter uniquement le parcours balisé, les deux équipiers sont tenus de suivre exactement le même parcours
- Respecter le balisage, les bénévoles et les autres concurrents. Les cyclistes veilleront à ne pas gêner les coureurs à pied des autres équipes
- Suivre les consignes de l'organisation, des signaleurs et des bénévoles
- Conserver le matériel obligatoire sur toute la durée de la course
- Respecter scrupuleusement le code de la route, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident
- Le port du casque est obligatoire – cf art 6
- Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble
- Respecter impérativement l'environnement – cf notamment art 11
- Respecter les mesures règlementaires et sanitaires en vigueur à la date de la course

• INTERDICTIONS

Il est strictement interdit le jour de la course – non exhaustif :

- De se pousser et de s'accrocher au vélo
- D'utiliser le vélo en même temps. Un seul concurrent à la fois est autorisé sur le vélo
- Le cycliste a interdiction de déposer le vélo au bord de la route pour continuer la course
- D'être accompagné sur le parcours (en vélo, à pied ou par tout autre moyen)
- D'être accompagné par des animaux de compagnie sur le parcours
- D'utiliser un dispositif mécanique ou électronique (vélo à assistance électrique ou tout autre accessoire visant à améliorer la performance), contraire à l'esprit du sport et de la course

3. PRESENTATION DE LA COURSE

L'Ancilevienne est une course de 46 km autour du lac d'Annecy qui se déroule en binôme. La course mélange deux disciplines sportives : la course à pied et le cyclisme.

Le nombre maximum d'équipes inscrite est de 1000, soit 2000 coureurs. Hors partenaires ou invitations.

Le parcours de la course est balisé et doit être suivi dans sa globalité. Dans le cas contraire, l'équipe se verra disqualifiée.

L'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment et sans préavis.

L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun en prenant en compte les barrières horaires, disponibles ci-après ou sur le site internet.

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® - 11 septembre 2022

Relais solidaire en duo

Règlement et Informations

- **08h00** : Contrôle des casques obligatoires et ouverture du SAS cyclistes **sur la ligne de départ, devant la Mairie d'Annecy-le-Vieux**
- **08h30** : Départ des cyclistes, neutralisés par le dispositif ouvreure jusqu'au 6ème kilomètre, interdiction de dépasser la tête de course. Ce départ est non chronométré, le cycliste se rendra dans son bloc de départ au 6ème km, zone relais-vélo à Veyrier du Lac, où l'attend son coureur.
Sur place, le positionnement des vélos se fait par ordre croissant des dossards. Hors blocs élites et partenaires.
Le non-respect du positionnement entraîne une pénalité de 5 minutes. Des toilettes et des poubelles sont à disposition des coureurs, la discipline et le respect de tous est nécessaire pour la bonne entente avec les riverains et la pérennité de l'organisation.
- **09h00** : Départ officiel et chronométré des coureurs à pied. Aucun relais n'est donc possible avant le 6ème kilomètre (point de rassemblement des cyclistes et des coureurs). Au-delà, les relais sont libres. Le relais consiste à inverser les rôles en se transmettant le témoin : le cycliste transmet le vélo au coureur et récupère le témoin auprès de ce dernier.
Le coureur à pied doit TOUJOURS être en possession du témoin de relais.
- **13h30** : Proclamation des résultats

Pour des questions de sécurité sur le parcours, le temps limite d'arrivée est fixé à 14h00 (5h00 après le départ officiel). Des barrières horaires intermédiaires sont prévus au kilomètre 21 à 11h15 et au kilomètre 32 à 12h25. Les dossards des coureurs arrivant au-delà de ces temps limites seront retirés.
Les coureurs pourront soit terminer le parcours sous leur propre responsabilité, soit prendre place dans les véhicules des organisateurs qui les ramèneront sur la ligne d'arrivée.

Chaque binôme **assure son propre ravitaillement** et doit se munir de **deux ou trois gourdes et de gobelets**. Des ravitaillements en boissons sont toutefois prévus à partir du 14ème kilomètre (Angon-Talloires), puis tous les 8 kilomètres. Seul l'équipier à vélo s'arrête pour remplir les gourdes. **Chaque équipe devra prévoir son ravitaillement solide en le transportant par ses propres moyens (panier devant le vélo, sac ...).**

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition **sous leur propre et exclusive responsabilité**. Les coureurs déclarent être en possession d'une assurance individuel accident couvrant les frais de secours et d'évacuation en France. Tout engagement est personnel.

L'équipe doit être constitué de 2 personnes : hommes, femmes ou mixte.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne, sur le site de la course : <http://www.ancilevienne.fr>

Aucune inscription ne sera réalisée le jour de la course.

Clôture définitive des inscriptions ou toutes modification le 15/08/2022 23h59.

Tarif par équipe : 65 €	<p>L'Ancilevienne est ouverte à tous coureurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• impérativement né en 2002 ou avant• licenciés ou non. <p>La validation de la participation à la course est subordonnée à la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> soit d'une licence de Triathlon Compétition délivrée par la FFtriathlon et en cours de validité à la date de la course ;<input type="checkbox"/> soit pour les non licenciés et les licenciés de toutes autres Fédérations : 1 Certificat médical de moins d'<u>1 an</u> à la date d'inscription mentionnant obligatoirement : -la « non contre-indication à la pratique de la course à pied et du cyclisme en compétition » OU -la « non contre-indication du sport en compétition », OU -la « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » <p style="text-align: center;">ATTENTION : Les deux certificats doivent être conformes sous peine de ne pas valider l'inscription !</p>
----------------------------	--

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des coureurs, quelle que soit leur nationalité

Rappel : Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® - 11 septembre 2022

Relais solidaire en duo Règlement et Informations

Ces éléments devront être téléchargés dans votre dossier sur le site de l'organisation lors de votre inscription. Si un certificat médical devait être rejeté (non conforme au règlement), le participant devra mettre à jour son dossier au plus tard avant le 15/08/2022.

Au-delà, TOUTES les inscriptions incomplètes ou non conformes, seront annulées, sans exception ni recours, et réattribuées à des équipes figurant sur liste d'attente. Le montant de l'inscription ne sera pas remboursé mais offert aux associations soutenues par la course.

Attention : Les numéros de dossards sont attribués par ordre chronologique de validation des dossiers complets.

Les transferts sont toutefois autorisés, **jusqu'au 15/08/22 à 23h59**, sous réserve de l'accord de l'organisation et exclusivement en ligne <http://www.ancilevienne.fr/mon-compte/> HYPERLINK "http://www.ancilevienne.fr/mon-compte/".

Les transferts ne seront autorisés qu'au profit d'équipes munies de justificatifs médicaux conformes au présent règlement.

A défaut, l'inscription de l'équipe bénéficiaire du transfert sera annulée, sans remboursement.

Au-delà de cette date, **aucun transfert d'inscription ne sera possible pour quel que motif que ce soit.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards est prévu à la salle paroissiale, ou sous les tentes de ravito au chef-lieu d'Annecy-le-Vieux, aux horaires suivants à confirmer d'ici là :

- Samedi 10/09 de 14h00 à 18h00 – **à privilégier**
- Dimanche 11/09 de 6h45 à 7h30 – **à éviter** autant que possible

La présentation de la Carte d'Identité est OBLIGATOIRE pour le retrait des dossards. Un seul des participants peut se présenter au retrait des dossards.

Il est remis à chaque binôme une enveloppe contenant 2 dossards pour les coureurs et le témoin de relais. Le Livret Coureur est à télécharger et à lire avant de prendre le départ.

Les dossards doivent être fixés sur le devant (T-shirts ou cuisse). Ils devront être entièrement lisibles pour les 2 équipiers durant toute la durée de la course. Un seul des 2 dossards possède la puce. **Merci de prévoir des épingles.**

6. MATERIEL OBLIGATOIRE

Chaque équipe devra conserver la totalité de son matériel tout au long de la course.

Matériel obligatoire par équipe :

- Réserve d'eau de 1 litre minimum
- 2 gobelets et gourdes
- 2 casques
- 1 vélo : Le vélo idéal est de type V.T.C. Un petit développement est conseillé. Prévoir une autonomie de dépannage (crevaillon, déraillement etc. Le changement de vélo est interdit). Un panier est conseillé.

7. CATEGORIES ET RECOMPENSES

A partir de 13h30, remise des récompenses pour les 3 premières équipes de chaque catégorie (Espoirs, Séniors, Masters – Hommes, Femmes et Mixtes) avec trophées personnalisés. Lots remis exclusivement aux équipes présentes.

8. ABANDON

En cas d'abandon, le coureur doit prévenir l'organisation et lui remettre son dossard en se rapprochant d'un bénévole présent sur le tout le parcours.

A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement des recherches etc.).

9. ANNULATION – RESTRICTIONS

L'inscription est ferme et définitive, aucun remboursement ne peut être demandé.

Annulation liée au Covid19 : aucun report de la course ne sera envisagé en 2022. En cas d'interdiction, ou en cas d'annulation décidée par l'organisation : l'inscription sera intégralement remboursée.

Dans le cas où les consignes sanitaires évolueraient et imposeraient une restriction du nombre de participants, la sélection des équipes retenues pour la course, se fera dans l'ordre des dossiers d'inscription reçus et complets.

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® - 11 septembre 2022

Relais solidaire en duo Règlement et Informations

10. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La course se déroule autour du lac d'Annecy. Il est impératif de suivre le parcours défini par l'organisation.

Le respect de l'environnement est une valeur importante de l'organisation. Il est donc demandé aux participants de ne pas jeter ni emballage, ni mouchoir, ni masque, ni tout autre déchet sur l'intégralité de la course (sas de départ, ravitaillements, parcours, ligne d'arrivée). Tout participant surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

Des poubelles de tri des déchets sont mises à disposition sur le parcours.

11. ASSURANCES

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit pour la durée de la course à une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à l'Ancilevienne.

Chaque coureur doit se garantir d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais d'évacuation en France. La responsabilité de l'organisation est dérogée en cas d'abandon ou de disqualification.

12. JURY DE COURSE

Il est désigné par le comité d'organisation et ses décisions sont sans appel. Plusieurs commissaires de course seront présents sur le parcours.

Le jury a pour rôle :

- D'appliquer les règles
- De décider d'une disqualification
- De traiter les réclamations et contestations
- De décider des modifications du parcours ou du règlement

13. DROIT A L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires, des images et des photos faites sur l'épreuve ainsi que l'utilisation de leur nom pour l'affichage des résultats en ligne. Ceci sans limitation de temps, et de mode de diffusion, ou de support (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sous forme de photographies, vidéos, affiches, flyers, sur le web, Twitter, Facebook, Instagram), aucun recours envers l'organisateur et ses partenaires ne sera possible sur leur utilisation.

Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé ou publié en masse sans l'accord express de l'organisation.

L'organisation offre une photo finisher à chaque participant et fait appel à des professionnels de l'audiovisuel et de la photo et en appelle au bon sens et au respect de chacun pour respecter le travail des professionnels.

En raison de votre inscription à l'Ancilevienne, l'organisation récolte des données personnelles à des fins de gestion des inscriptions. Cette collecte de données est nécessaire afin d'identifier chaque participant individuellement et de pouvoir le contacter par quelque moyen que ce soit pour lui communiquer des informations utiles à sa participation à la course.

Seuls les membres habilités ont accès aux données. Il s'agit du comité d'organisation de la course Ancilevienne, ainsi que tout prestataire qui par sa compétence est nécessaire à l'organisation de la course.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant.

